

# Vers une gouvernance électrique territoriale

Enjeux des incitations à la sobriété énergétique

**Eric Pautard**

Lorsque la question de la maîtrise de l'énergie s'impose dans l'agenda politique français, suite à la guerre du Kippour et à l'augmentation consécutive des prix du pétrole, l'heure est à la crise après des années de croissance ininterrompue qui ont contribué à renforcer le lien d'attachement entre les Français et la toute récente ressource électrique. Tout au long des Trente Glorieuses, l'électricité urbaine s'était en effet imposée comme la préfiguration d'un avenir meilleur, à l'heure où la France était amenée à se reconstruire. Objets de luxe au début du XX<sup>e</sup> siècle, les équipements électriques sont ainsi devenus, au fil du temps et de leur diffusion, des besoins dérivés (Malinowski B., 1944) que chaque ménage se devait d'acquérir. Étroitement liée à l'émergence de la société de consommation contemporaine, l'électricité est même devenue un droit que chaque individu est désormais tenté d'invoquer dès lors qu'une coupure de courant survient (Desjeux *et al.*, 1996: 46). Omniprésente mais invisible, elle échappe à la perception sensible des acteurs ; déterminante mais abstraite, elle suscite des représentations variées de la part de ses utilisateurs qui ne peuvent l'objectiver qu'en la matérialisant de manière indirecte à travers les équipements électriques qui lui sont associés. Sans référence à ces médiateurs, il paraît en effet compliqué d'expliquer ce que représente cette entité insaisissable de notre vie quotidienne, tant les dimensions symboliques et instrumentales se confondent dans l'interaction qui unit le sujet et l'objet. Comme le montre le cas du « groom automatique », l'objet ne rappelle son statut d'actant (Latour B., 1993 ; 1995) que lorsqu'il est défaillant et qu'il s'impose alors à nous en agissant sur la situation sociale.

**« En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées »**

En ce sens, c'est une rupture capitale qui s'opéra au début des années 1970. Vécu le plus souvent comme évident,

voire naturel, l'approvisionnement énergétique permanent ne faisait jusqu'alors guère l'objet d'une réflexivité individuelle, tant les inquiétudes sur ses limites étaient réduites. La marchandise électricité étant progressivement devenue un acquis pour tous ceux qui en bénéficiaient depuis longtemps, il semblait inconcevable de revenir en arrière en abandonnant tout ce qu'apportaient les équipements électriques au quotidien. Pourtant, la survenue brutale du premier Choc Pétrolier va changer la situation et mettre un frein au développement massif de la consommation d'énergie domestique. Dès la fin de l'année 1973, le gouvernement de l'époque est rapidement tenu de prendre des mesures drastiques pour faire face aux impacts économiques générés par la hausse des prix des carburants. Ainsi, en dépit du principe libéral de séparation entre la sphère publique et la sphère privée, l'État dut se résoudre à faire preuve d'un interventionnisme mesuré en direction des ménages pour les encourager à économiser l'énergie. Suite à cela, et durant plus de trois décennies, de nombreuses politiques de maîtrise de l'énergie domestique se sont succédé au rythme des évolutions du contexte sociopolitique national et international. Du problème initial lié aux coûts des produits pétroliers jusqu'aux enjeux plus contemporains de lutte contre les changements climatiques, les modes d'ingérence politique ont évolué pour s'ajuster progressivement aux mutations de la société française.

Dans le contexte géopolitique des années 1970, si la probabilité d'une augmentation massive du prix des carburants faisait de la question pétrolière un risque avéré, l'incertitude résidait d'abord au niveau des relations internationales entre pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et Israël. En effet, l'expérience des conflits passés prouvait aux observateurs que la situation pouvait se dégrader à tout moment, et qu'il convenait donc de s'en prémunir. En ce sens, le second choc pétrolier (en 1979) eut un impact d'une



Eric Pautard

La lumière est un dû pour certains... pendant la fête des Lumières de la ville de Lyon

moins envergure, puisque la multiplication du prix du baril par trois eu lieu progressivement au gré des évènements qui secouaient alors l'Iran. Paradoxalement, c'est au même moment que la France commence à voir la « sortie du tunnel » que promettait le Premier Ministre Jacques Chirac en 1974. En effet, un premier problème énergétique majeur est alors en voie de résolution au moment de l'alternance présidentielle : celui de la production d'électricité. En effet, EDF qui était lors du premier choc pétrolier le premier consommateur de pétrole du pays dispose en 1981 de l'un des plus vastes parcs de centrales nucléaires au monde. Initié en mars 1974, le Plan Messmer a en effet permis à la France d'atteindre en moins de dix ans une situation d'autosuffisance en matière d'électricité, ce qui était loin d'être le cas avant 1973. De fait, même si le coût des hydrocarbures restait au début des années 1980 un problème majeur pour les transports ainsi que pour les utilisateurs de fioul et de gaz, une situation de risque semblait temporairement écartée dans la mesure où les politiques d'économie d'énergie devaient principalement contribuer à limiter la croissance des consommations électriques à hauteur de ce que pouvaient produire les centrales de production nationales.

Toutefois la « solution » nucléaire va susciter une vive réaction, bien relatée dans l'ouvrage coordonné par Alain Touraine (*La prophétie antinucléaire*, 1980), du fait des risques nouveaux qu'elle génère. Cependant, cette opposition restera longtemps assez marginale. Et, même après la catas-

trophe de Tchernobyl, la France demeure l'un des pays les plus attachés à l'énergie électronucléaire. C'est ainsi que durant les années 1980, les politiques d'économie d'énergie ont largement bénéficié de la richesse nationale que constitue l'énergie nucléaire puisque l'atome assure désormais l'indépendance électro-énergétique de la France. Dans ce contexte, la dynamique publique initiée depuis 1973 en faveur de la sobriété énergétique va alors connaître un important reflux. Dès 1986, suite au contre-choc pétrolier, les fonds publics consacrés à la maîtrise de l'énergie vont ainsi diminuer petit à petit. Le temps de la « Chasse aux Gaspis » semble donc révolu. La récession électrique paraissant dépassée, les usages électro-domestiques se libèrent dans une société où l'électricité est perçue comme une ressource abondante. On assiste alors à une prolifération des équipements qui y sont associés avec la généralisation de la télévision, du réfrigérateur, des machines à laver dans presque tous les ménages, tandis que se diffusent progressivement d'autres dispositifs techniques (informatique et produits bruns) présentés comme synonymes de confort et de modernité. Dans le même temps, le chauffage électrique va également connaître un fort développement du fait de son faible coût à l'achat et en dépit de son importante consommation à l'usage. On est loin du temps où il fallait économiser. Au tournant des années 1990, l'objectif des gouvernements qui se succèdent est d'abord d'inciter à la consommation des ménages. L'économie énergétique nationale supplante alors les économies d'énergie.

La maîtrise de l'énergie va cependant être réactualisée lorsque émerge sur le devant de la scène publique la question du changement climatique au milieu des années 1990. Suite à la signature par la France des accords de Kyoto, les raisons d'économiser l'énergie vont donc se déplacer en intégrant progressivement le risque climatique dans la communication à destination des usagers énergétiques. Cependant la France est un des pays industrialisés émettant le moins de gaz à effet de serre par habitant, en raison de l'origine nucléaire de près de 80 % de son électricité. Ainsi, ce qui était une solution au problème de la dépendance électrique et qui devint un risque au regard des dangers afférents à son caractère radioactif va redevenir un élément central de résolution du problème environnemental émergent.

### Pourquoi économiser l'électricité ?

Partant de cette situation, une question se pose : Pourquoi demander aux ménages français d'économiser l'électricité aujourd'hui ? En effet, nous venons de voir que les enjeux s'étaient largement déplacés. Dès lors, on est en droit de s'interroger sur les motivations des nouvelles politiques de Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE) qui voient le jour depuis quelques années au niveau local et national. La première des raisons qu'il convient d'évoquer s'ancre dans l'histoire même des politiques d'économie d'énergie, au travers de la volonté de limiter les consommations de combustibles fossiles à usage électrique. Le but est ici de réduire la part du charbon, du pétrole et du gaz qu'il faut consommer dans les centrales thermiques à flamme lors des situations de pointe (c'est-à-dire de surconsommation) où l'offre d'énergie produite par fission nucléaire est insuffisante pour répondre à la demande globale d'électricité. Fonctionnant toute l'année, les centrales thermiques sont surtout pointées du doigt lors de ces périodes de consommation massive quand elles doivent produire davantage pour répondre à l'augmentation de la consommation. Pourtant, elles jouent un rôle de régulation fondamental pour faire face aux variations de la consommation. Toutefois, si leur contribution à la permanence du service public de l'électricité est indéniable, il n'en reste pas moins que leur utilisation reste problématique. C'est pourquoi il paraît nécessaire de limiter leur utilisation afin de réduire dans le même temps la relation de dépendance économique qui unit la France avec les pays producteurs de combustibles fossiles, d'autant que ces ressources sont limitées et sujettes à des variations de prix importantes au gré des relations internationales.

Dans le même sens, les centrales thermiques à flamme génèrent des émissions carbonées et azotées qui contribuent directement à l'augmentation anthropique de l'effet de serre. Dans ce cas, la raison d'agir devient moins économique

qu'écologique, le but de la politique de Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE) étant alors de lutter contre les effets redoutés de changements climatiques futurs. Toutefois, il convient de relativiser ce caractère environnemental de l'engagement public en rappelant que le gisement de gaz à effet de serre potentiellement évitable est tout de même assez limité comparativement au secteur des transports. En 2006, les centrales thermiques à flamme ne représentaient en effet que 9,9 % de la production totale d'électricité. Largement imputable au charbon, les rejets de polluants climatiques constituent un problème bien plus important hors des frontières hexagonales. Est-ce à dire pourtant que le problème n'existe pas en France ? Non, ce serait hâtif de raisonner en ce sens. Cependant, on ne peut pas réellement dire que la limitation des gaz à effet de serre de nature électrique est la principale raison d'agir des politiques de Maîtrise de la Demande en Electricité.

Le cas de la politique de MDE du département du Lot est à ce titre exemplaire : Initiée en 2003 pour pallier à la vétusté du réseau électrique local (et pour éviter dans le même temps un projet controversé de renforcement de la très haute tension), cette action publique partenariale a conduit le Conseil Général, l'État (représenté par l'ADEME<sup>1</sup>), Electricité de France et la Région Midi-Pyrénées à travailler de concert. Déterminés à agir en faveur de l'environnement et contre le changement climatique, ces différents acteurs se sont explicitement positionnés en ce sens dans l'accord-cadre où furent présentés leurs objectifs respectifs. Pourtant, cette dimension a été très largement occultée par la suite. Ainsi, au moment de mettre concrètement en œuvre cette politique, la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'est trouvée reléguée en dernière position. De fait, aucun des acteurs impliqués n'a voulu prendre en compte la question du climat, si ce n'est sur un plan communicationnel. La logique d'affichage a donc pris le pas sur la logique opérationnelle *stricto sensu*. Ceci dit, le choix opéré par les partenaires du programme de MDE du Lot est loin d'être infondé. D'une part, la raison initiale de la politique n'a jamais été de cette nature, même si l'accord-cadre s'employait à le laisser croire. D'autre part, il est difficile d'évoquer l'impact climatique des centrales thermiques à flamme dans une région où il n'y en a plus aucune. Pour autant, rien ne permet de dire que l'électricité consommée dans le Lot n'est pas produite en partie de cette manière.

Si le but des politiques territoriales de MDE n'est pas la réduction des gaz à effet de serre, cela ne disqualifie pas pour autant le fait que ce type d'action publique a un caractère environnemental. En effet – et c'est la troisième raison qu'on pourrait évoquer – réduire les consommations électriques c'est aussi s'employer à diminuer les risques afférents à la production d'énergie nucléaire. Ainsi, on peut

1. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

concevoir qu'une consommation électrique plus sobre contribuerait indirectement à générer moins de déchets radioactifs. L'exemple courant employé par de nombreux environnementalistes consiste d'ailleurs à dire que le fait de remplacer dans chaque foyer une ampoule à incandescence de 100 W par une lampe basse-consommation de 20 W rendrait inutile le fonctionnement d'un réacteur nucléaire. Toutefois, hors du milieu associatif écologiste, cet argument n'est que rarement évoqué, le nucléaire étant avant tout présenté comme un atout pour le pays face aux incertitudes climatiques. Le lancement récent des projets EPR (réacteur de troisième génération) et ITER (réacteur thermonucléaire expérimental) laisse d'ailleurs penser que l'atome a encore de beaux jours devant lui.

### **La sobriété électrique : une forme de décroissance ?**

Si ce ne sont pas des aspects écologiques qui expliquent territorialement la mise en place de telles actions, ne peut-on pas penser pour autant que la sobriété électrique constitue l'amorce d'un mouvement plus global visant à contribuer à un développement plus soutenable ? Oui, dans la mesure où toute action locale est censée participer de l'évolution globale des mentalités. Toutefois, si ce quatrième niveau explicatif est séduisant sur le papier, il reste largement marginal dans la réalité politique. Porté par quelques mouvements associatifs, cette conception semble le plus souvent relever d'une douce utopie idéaliste, héritée des écrits d'Ivan Illich et de Jacques Ellul. D'abord désigné par le terme de déconsommation, ce courant de pensée va par la suite s'approprier la notion de décroissance (Georgescu-Roegen N., 1979). À partir des années 1990, diverses associations se réclamant de cette théorie vont se structurer en se désignant comme « objecteurs de croissance » (en France), partisans de la « simplicité volontaire » (au Québec) ou « réfractaires au développement » (en Suisse). Outre le « Mouvement pour une Décroissance Équitable » on trouve des associations plus axées sur les questions de sobriété énergétique comme « négaWatt » qui défend une approche alternative en matière de consommation électrique en rappelant que « la seule énergie qui ne pollue pas est celle que l'on ne consomme pas ».

Pour autant, cette conception militante de la question peine à s'imposer réellement du côté des décideurs politiques au niveau local puisque rien n'oblige ceux-ci à tenir compte de l'avis des associations qu'ils sollicitent (Pautard E., 2006). En effet, si chacun adhère sur le principe au slogan « *Think Globally, Act Locally* », il reste cependant un fossé entre le dire et le faire.

L'ambition des politiques énergétiques locales, même quand elles se veulent avant-gardistes sur le plan national, reste ainsi limité par les multiples enjeux du territoire.

Par ailleurs, l'engagement de la sphère politique locale en faveur de la sobriété électrique est aussi lié à la question de la sécurisation du réseau d'alimentation d'électricité. Précédemment évoquée dans le cas de la politique de MDE du département du Lot, cette motivation vaut également pour le « Plan Eco-Energie » initié dans l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur ces deux territoires, c'est suite à une controverse paysagère que la maîtrise de l'électricité s'est imposée comme une solution de compromis. Tout démarre au début des années 1990 quand EDF décide de renforcer le réseau électrique de deux secteurs urbains en contrainte (*i.e.* disposant d'une alimentation en électricité fragile) grâce à l'implantation de lignes très haute tension. Sur ces territoires, le risque est le même à moyen terme ; si rien n'est fait, la croissance de la consommation électrique de Cahors et de l'agglomération niçoise conduira à des coupures de courant préjudiciables.

Le but de l'entreprise publique est donc de sécuriser l'alimentation électrique de ces parties du réseau pour éviter que ne survienne à l'avenir cette situation de *black-out*. L'ennui, c'est que les populations rurales situées sur le tracé des futures lignes électriques vont s'opposer massivement à ces projets. Et durant une dizaine d'années, les habitants du Quercy Blanc et du Verdon vont lutter contre ces projets jusqu'à ce qu'ils obtiennent partiellement gain de cause à l'issue de procédures de concertation placées sous le patronage de la Commission Nationale du Débat Public. Solutions de compromis, des politiques territoriales de MDE vont en effet être élaborées pour limiter la hausse annuelle des consommations électriques et éviter dans le même temps le besoin de renforcement que cette croissance implique. Dans les deux exemples, la sécurisation du réseau d'alimentation ne se fait donc pas par une amélioration de l'offre de service mais par une limitation de la demande électrique. De fait, la responsabilité d'un éventuel *black-out* devient indirectement imputable aux usagers. Dès lors, c'est de la conformité de leurs usages avec ce qui est prescrit par la politique que dépend la sécurité de l'alimentation au niveau local. Il n'est donc pas question ici de limiter ni les consommations de carburants, ni les émissions de gaz à effet de serre, ni les risques afférents au nucléaire, ni aucun autre impact désastreux de la surconsommation. Il s'agit simplement d'éviter des grandes pannes de courant semblables à celles qui sont survenues en 2003 dans le Nord-Ouest américain et en Italie, privant d'électricité près de 50 millions de personnes dans les deux cas.

### **La complexité de la maîtrise de la demande locale en électricité**

En observant les dynamiques actuelles d'encouragement à la sobriété électrique, on a pu constater qu'une pluralité de motivations et d'acteurs interviennent pour inciter les parti-



Eric Pautard

La fête des Lumières à Lyon : la basilique Notre-Dame de Fourvière

culiers à changer leurs usages domestiques de l'électricité. On se retrouve bien loin des grandes politiques publiques en vigueur au lendemain du premier choc pétrolier. D'abord, le discours de sensibilisation a évolué en privilégiant des approches plus pédagogiques que disciplinaires, en faisant appel non plus au civisme mais à la responsabilité des individus, en invoquant non pas les intérêts supérieurs de la France mais ceux de la planète et de l'Humanité. Ensuite, les modes de traduction des enjeux ont changé sous l'effet de la décentralisation, posant de manière centrale la question du flou de la problématisation (évoquée précédemment) qui contribue à rendre plus ardu le travail d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation qui devrait en découler (Callon M., 1986). Devenue réticulaire et multi-dimensionnelle, la prescription suscite de ce fait une certaine confusion du côté des destinataires des politiques de MDE au sens où elle s'appuie sur de nombreux relais médiatiques, associatifs, professionnels ou techniques dont les intérêts à agir divergent.

Ainsi, et comme cela a été analysé pour bien d'autres politiques publiques (Balme R., Faure A., Mabileau A., 1999), la fragmentation du processus décisionnel au niveau local conduit à la confrontation d'une pluralité de référentiels (Jobert B., Muller P., 1987) qui se révèlent bien difficiles à articuler. D'autant que la prégnance d'identités concurrentes (urbains vs. ruraux, milieu écologiste vs. EDF, administratifs vs. ingénieurs, élus vs. citoyens, ...) tend à cristalliser les désaccords et à rendre encore plus complexe l'opérationnalisation effective d'une politique territoriale

de MDE. De plus, l'État est toujours largement présent (et influent) dans ces initiatives locales de par son engagement financier important et du fait des politiques similaires qu'il initie simultanément au niveau national, en relation étroite avec les décisions de l'Union Européenne.

Toutefois, à l'opposé du centralisme jacobin qui prévalait encore dans les années 1970 lors des premières grandes politiques de maîtrise de l'énergie, les nouvelles politiques de MDE renouvellent les façons d'agir en donnant l'opportunité à une grande diversité d'acteurs de s'impliquer. Pour autant, une certaine inertie structurelle découle des approches contradictoires qui entrent en collision au cours de la régulation préalable à la décision. Loin d'une efficacité optimale, la concertation souffre de lenteurs, tant il est difficile de mettre tout le monde autour d'une table et de s'accorder sur un programme d'action en commun (Crozier M., Thoenig J.-C., 1975). Ainsi, qu'il s'agisse d'ensembles distincts (sphère privée / sphère publique), d'institutions structurellement séparées (relevant du pouvoir déconcentré ou du pouvoir décentralisé), ou d'acteurs aux prérogatives différentes (associatifs, administratifs ou élus politiques), la coopération est complexe puisqu'elle réunit des stratégies et des logiques d'action multiples et variables selon les contextes et les réseaux inter-personnels qui préexistent. De même, les relations de pouvoir qui structurent l'organisation du système décisionnel se révèlent changeantes et liées aux zones d'incertitudes dont disposent les acteurs selon les circonstances (Crozier M., Friedberg E., 1977).

D'un territoire à l'autre, les rapports de force tendent ainsi à favoriser des organisations différentes selon la hiérarchie des légitimités et des logiques d'implication qui prévalent localement. Ainsi, si la forme d'engagement privilégiée reste toujours de nature financière, la légitimité à agir varie selon que le primat est donné à l'économique (c'est-à-dire à EDF) ou au politico-administratif. Et il en va de même entre les approches techniques (largement valorisées) et civiles (systématiquement dévaluées), l'expert prenant toujours le pas sur le profane. Ainsi, sous l'effet conjugué des positionnements des acteurs en présence et selon le rapport de forces qui s'est instauré entre eux, c'est la nature même des activités de transcodage (Lascombes P., 1994, p. 24) opérées par la société civile et la société politique qui se trouve modifiée. Par la suite, même si un compromis largement acceptable parvient à unir les différents protagonistes autour d'une volonté commune, il n'est aucunement assuré à la politique de MDE de réussir son pari

### La difficile structuration territoriale d'une politique partenariale de long terme

Peut-on alors parler de l'émergence d'une gouvernance électrique territoriale au regard des terrains d'expérimentation qu'il nous a été donné d'étudier? Très certainement si l'on tend à concevoir négativement cette notion de gouvernance en remarquant le manque de détermination politique de ces « procédures indolores » qui régulent à la marge plutôt que de réglementer sur le fond (Guillebaud J.-C., 2005, p. 110). C'est en revanche plus discutable de parler de gouvernance si on conçoit cette notion comme un mode de décision plus performant et démocratique. Ainsi, s'il s'agit de qualifier les formes de délibération locale qui se donnent à voir dans le Lot ou en PACA, on serait tenté de souligner la prédominance du caractère pléistocratique<sup>2</sup> de ces politiques au détriment d'une dimension polyarchique<sup>3</sup> que d'aucuns souhaiteraient. En effet, nous avons pu constater que des rivalités politiques et des tentatives d'appropriation des actions partenariales venaient entraver le bon déroulement de la mise en œuvre locale des programmes de MDE. Dans le même sens, la situation de *statu quo* que connaissent les régions de Cahors et de Nice semble pouvoir s'expliquer à l'aune du rejet unanime de toute forme d'engagement financier programmé sur le long terme. Dans l'incapacité de se définir au travers d'objectifs bien identifiés (et communément admis), les programmes partenariaux de maîtrise de la demande électrique souffrent d'un manque de lisibilité qui nuit à l'image même de ces politiques.

Ces politiques publiques se mettent cependant en place au niveau local en intégrant progressivement l'expérience des difficultés initiales. Ainsi, même si les résultats restent encore limités, cela n'est pas complètement imputable aux difficultés organisationnelles rencontrées. En effet, c'est également du côté des destinataires de ces politiques de MDE

que le bât blesse. En ce sens, on a pu constater que le décalage entre le savoir et la pratique – entre la parole et les actes – perdurait, alors même que l'information sur les économies d'énergie est aujourd'hui aisément accessible et qu'il semble que la majorité des usagers de l'électricité adhèrent au principe de la sobriété. Paradoxalement, nos recherches nous ont aussi conduit à observer que le monde rural, quoique moins sujet aux prescriptions croisées, était bien plus en conformité (sur le plan des usages) avec les attentes des pouvoirs publics en matière de sobriété électrique. Espace de mobilité et de changement, la ville semble moins apte à se souvenir. Lieu d'expression d'une certaine idée de la modernité, le territoire urbain n'a que des liens distendus avec la mémoire frugale des campagnes. De fait, face aux difficultés rencontrées pour faire preuve d'ingérence normative dans les ménages il est plus facile pour la sphère politique de parler d'énergies renouvelables que d'usage raisonné de l'électricité, tant cette dernière acception renvoie souvent à l'idée de restriction, de privation, voire de régression. Illustrant ce primat donné aux innovations techniques par rapport aux changements de pratiques, de nombreux élus locaux comptent davantage sur la Production Décentralisée d'Electricité (PDE) que sur la MDE pour résoudre les problèmes inhérents aux usages de l'électricité. En effet, la PDE s'appuie exclusivement sur l'adjonction de nouvelles sources de production électrique, alors que dans le cas de la MDE il s'agit de travailler conjointement à l'amélioration des dispositifs techniques et des dispositions humaines, ce qui s'avère plus complexe à mettre en œuvre.

Dans le contexte de la décentralisation des politiques énergétiques, on a pu également observer que de nombreuses villes revendiquent leur singularité, innover et se caractérisent par leurs orientations municipales. Certaines intercommunalités se sont ainsi emparées de l'enjeu Énergie-Environnement au niveau local. Entre émulation et affichage politique, ce type de positionnement donne à voir de nouvelles manières d'agir localement pour changer les usages urbains de l'énergie. Partant de bases communes, mais se déclinant ensuite sous des formes très différentes, ces expérimentations se heurtent toutefois à un ensemble de freins cognitifs et sociaux (de la part des destinataires de ces politiques publiques), ainsi qu'à de réelles difficultés de coordination financière sur le long terme. En effet, peu de partenaires impliqués ont réellement les moyens de s'engager dès à présent sur des programmes de très longue durée, impliquant des investissements lourds. De plus, à l'instar de ce qui est demandé aux usagers de l'électricité, cette implication se caractérise par un coût concentré et un bénéfice diffus (Padioleau J.-G., 1982).

2. On considère dans ce cas que le pouvoir est entre les mains d'un trop grand nombre de personnes et que cela conduit à un certain immobilisme, en produisant « plus de blocages que de résultats » (Reynaud J.-D., 2003, p. 413).

3. Dans ce second cas de figure, le processus de délibération collective n'est pas un inconvénient mais un avantage car il apporte un surplus de démocratie et de valeur à la décision qui est prise (Dahl R.A., 1971).

## Références bibliographiques

Balme R., Faure A., Mabieau A., (1999), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Callon M., (1986), « La domestication des coquilles St Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St Brieuc », *L'Année Sociologique*, vol. 36 pp. 169-207.

Crozier M., Thoenig J.-C., (1975), « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue Française de Sociologie*, n°1/75, pp. 3-32.

Crozier M., Friedberg E., (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

Dahl R.A., (1971), *Polyarchy*, New Haven, Yale University Press.

Desjeux D., Berthier C., Jarrafoux S., Orhant I., Taponier S., (1996), *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris, L'Harmattan.

Georgescu-Roegen N., (1979), *Demain la décroissance. Entropie – Ecologie – Economie*, Lausanne, Editions Favre.

Guillebaud J.-C., (2005), *La force de conviction*, Paris, Seuil.

Jobert B., Muller P., (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.

Lascombes P., (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

Latour B., (1993), « Le groom est en grève. Pour l'amour de Dieu, fermez la porte », *La Clef de Berlin et autres leçons d'un amateur de sciences*, Paris, La Découverte.

Latour B., (1995), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, n°4/94, pp.587-607.

Malinowski B., (1944), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero, édition française en 1968.

Padioleau J.-G., (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF.

Pautard E., (2006), « From Contestation To Direct Action : Short-Circuiting Political Decision », communication au Workshop « Local Environmental Mobilisations », ECPR Joint Sessions, Nicosie (Chypre), 25-30 avril 2006.

Reynaud J.-D., (2003), « Une théorie de la régulation sociale : pour quoi faire ? », in Terssac G. De (ed.), *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud. Débats et prolongements*, Paris, la Découverte, pp. 399-446.

Touraine A., Hegedus Z., Dubet F., Wiewiorka M., (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.

## Biographie

**ERIC PAUTARD** est doctorant en sociologie à l'Université Toulouse-Le Mirail. Rattaché au Centre d'Etude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP-CNRS) et au Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP-Sciences-Po Toulouse), il travaille sur les politiques énergétiques, en se centrant plus particulièrement sur les usages domestiques de l'électricité. Cherchant à décrire le processus de prescription mis en œuvre pour promouvoir la sobriété électrique, il s'attache à étudier les liens entre producteurs, médiateurs et destinataires de ce message politique. Ses recherches portent également sur l'éthique environnementale et sur les mutations des mouvements écologistes locaux.

[eric.pautard@univ-tlse2.fr](mailto:eric.pautard@univ-tlse2.fr)